



LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du conseil de communauté du

15 mai 2014

Publié par extrait en application de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille quatorze, le 15 mai, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS, salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 09/05/2014

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Luc MILLIAT, Mme Marie-Odile CROSNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU : M. Jannick VIE, Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES (pouvoir à M.RABILLARD jusqu'à 18 h 50 puis présent), Mme Virginie BAULINET, M. Rémy RABILLARD

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, M. Jean-Pierre BARNOUX (à partir de 18 h 30), Mme Sophie LOISEAU, M. Philippe DESORMEAU, Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE, Mme Carole CANETTE

INGRE : Mme Catherine MAIGNAN, M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS, Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUT, Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Hugues SAURY, Mme Fabienne D'ILLIERS, M. Philippe BELOUET, M. Horace SONCY

ORLEANS : M. Serge GROUARD, Mme Nathalie KERRIEN, M. Olivier CARRE, Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, Mme Martine ARSAC, M. François LAGARDE, M. Thomas RENAULT, Mme Martine HOSRI, M. Michel MARTIN, Mme Martine GRIVOT, M. Soufiane SANKHON, Mme Florence CARRE, M. Olivier GEFFROY, Mme Alexandrine LECLERC, M. Yann BAILLON, Mme Chantal DESCHAMPS, M. Jean-Pierre GABELLE, Mme Stéphanie ANTON, M. Philippe LELOUP, Mme Muriel CHERADAME, M. François FOUSSIER, M. Philippe PEZET (donne pouvoir à Mme KERRIEN Nathalie jusqu'à 18 h 50 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL, Mme DIABIRA Niamé, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (donne pouvoir à M.GRAND Jean-Philippe jusqu'à 18 h 30 puis présente), M. Michel BRARD, Mme Hayette ET TOUMI, M. Jean-Philippe GRAND, M. Philippe LECOQ, Mme Arlette FOURCADE, M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD, Mme Jeanne GENET (donne pouvoir à M.TOUCHARD Alain jusqu'à 19 h 10 puis présente)

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX, Mme Evelyne SOREAU

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET, Mme Marie-Philippe LUBET, M. Jérôme RICHARD

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT, Mme Valérie FRANCOIS

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Colette MARTIN-CHABBERT, M. Bruno MALINVERNO, Mme Brigitte JALLET, M. Michel DELPORTE



SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU, Mme Véronique DESNOUES, Mme Annie CHARTON, M. Pascal LAVAL

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS, Mme Françoise GRIVOTET

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN, Mme Chantal MORIO

SARAN : M. Christian FROMENTIN, Mme Sylvie DUBOIS, M. Laurent LHOMME

SEMOY : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à Mme Valérie BARTHE-CHENEAU

INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à M. Hugues SAURY

ORLEANS : M. Florent MONTILLOT donne pouvoir à M. Michel MARTIN

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Marceau VILLARET donne pouvoir à M. Christophe CHAILLOU

SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Murielle CHEVRIER donne pouvoir à M. Christian BOIS

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

OLIVET : Mme Sophie PALANT

M. Thomas RENAULT remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice	95
Quorum	48

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Conseil de communauté - Installation de deux nouvelles conseillères communautaires (Saint- Jean de Braye et Orléans) par suite de démissions

Le conseil de communauté :

- a pris acte de la démission de Madame Colette PONTNONE de son mandat de conseillère communautaire et a constaté son remplacement par Madame Brigitte JALLET qui est ainsi déclarée installée dans ses fonctions,

- a pris acte de la démission de Madame Jennifer LE DONNE de son mandat de conseillère municipale de la commune d'Orléans et consécutivement de son mandat de conseillère communautaire et a constaté son remplacement par Madame Niamé DIABIRA qui est ainsi déclarée installée dans ses fonctions.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Approbation des procès verbaux des séances des conseils de communauté du 30 janvier 2014 et du 20 février 2014

Le conseil de communauté a approuvé les procès-verbaux des séances des conseils de communauté du 30 janvier 2014 et du 20 février 2014.



AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.

AD 04 - Assemblées délibérantes - Désignation des membres des commissions

Le conseil de communauté :

- a approuvé les modifications à apporter à la délibération du conseil de communauté du 10 avril 2014 relative à la constitution des commissions afin d'intégrer la possibilité d'avoir un membre supplémentaire pour les communes ne disposant que d'un membre,

- a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions,

- a désigné les membres des commissions thématiques :

- 1 .Grands projets économiques – Grandes entreprises - Innovation
- 2 .Enseignement supérieur – Recherche – Transferts de technologie
- 3 .Aménagement économique
- 4 .Emploi
- 5 .Planification – Aménagement urbain – Foncier – Logement – Politique de la ville
- 6 .Infrastructures
- 7 .Assainissement
- 8 .Mobilité
- 9 .Gestion des déchets
- 10 .Finances et moyens généraux
- 11 .Ressources humaines

AD 05 - Etablissement public foncier du Loiret (EPFL) - Désignation des représentants de la communauté d'agglomération

Le conseil de communauté :

- a décidé par un vote à l'unanimité de faire application pour la présente de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales qui prévoit la possibilité de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein de l'établissement public foncier local du Loiret,

- a désigné les représentants de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au sein de l'établissement public foncier local du Loiret comme suit:

	Délégués Titulaires	Délégués Suppléants attitrés
Assemblée générale	Muriel CHERADAME	Olivier CARRE
Assemblée générale	Michel MARTIN	Philippe PEZET
Assemblée générale	Alain TOUCHARD	Eric ARCHENAUULT
Assemblée générale	Hugues SAURY	Philippe BELOUET
Assemblée générale	Jean-Pierre BARNOUX	Christian BRAUX
Assemblée générale	Laurent BAUDE	Christian BOIS



Assemblée générale	Nicolas BONNEAU	Carole CANETTE
Assemblée générale	Bruno MALINVERNO	Christian DUMAS
Assemblée générale	Nicole WOJCIK	Christian FROMENTIN
Assemblée générale	Christian THOMAS	Jacques MARTINET

AD 06 - Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Orléanaise (AUAO) - Désignation des représentants de la communauté d'agglomération

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein de l'agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise,

- a désigné les 24 représentants de la communauté d'agglomération suivants au sein de l'agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise à savoir :

- M. MILLIAT, (Boigny-sur-Bionne),
- Mme WOJCIK (Bou),
- Mme BARTHE-CHENEAU (La Chapelle-Saint-Mesmin),
- M. VIE (Chanteau),
- M. VALLIES (Chécy),
- Mme MASSON (Combleux),
- Mme LINGUET (Fleury-les-Aubrais),
- M. DUMAS Christian (Ingré),
- Mme CAILLETEAU-CRUCY (Mardié),
- M. ARCHENAUULT, (Marigny-Les-Usages),
- M. SAURY (Olivet),
- M. LAGARDE (Orléans),
- Mme GENET (Ormes),
- Mme SOREAU (Saint-Cyr-en-Val),
- M. RICHARD (Saint-Denis-en-Val),
- M. PINAULT (Saint-Hilaire-Saint-Mesmin),
- M. MALINVERNO (Saint-Jean-de-Braye),
- M. VILLARET (Saint-Jean-de-la-Ruelle),
- Mme CHEVRIER (Saint-Jean-le-Blanc),
- M. COUSIN (Saint-Pryvé-Saint-Mesmin),
- Mme HAUTIN (Saran),
- M. BAUDE (Semoy),
- Mme BARRUEL
- M. LEMAIGNEN

AD 07 - Organismes extérieurs - Désignation des représentants de la communauté d'agglomération

Le conseil de communauté :

- a décidé par un vote à l'unanimité de faire application pour la présente, de la règle fixée à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant la possibilité, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations,

- a procédé à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein des différents organismes figurant en annexe 1 de la délibération à savoir :



Désignation des organismes	Représentation de la communauté d'agglomération	Sont désignés
Commission de suivi de site (CSS) de l'UTOM de Saran	1 représentant	- COUSIN Thierry
Commission de suivi de site (CSS) des dépôts de pétrole d'Orléans	1 représentant	- ARCHENAULT Eric
Commission de suivi de site (CSS) de TDA armements de la Ferté-Saint-Aubin	1 représentant	- MARTINET Jacques
Commission de suivi de site (CSS) de ND Logistics d'Ormes et Deret Logistique de Saran	1 représentant	- FROMENTIN Christian
Conseil de surveillance du centre hospitalier régional d'Orléans	1 représentant	- ARSAC Martine
Conseil de surveillance du centre hospitalier Georges Daumezon à Fleury-les-Aubrais	2 représentants	-LOISEAU Sophie - GENET Jeanne
SA HLM Pierres et Lumières	1 administrateur et représentant à l'assemblée générale	- CHERADAME Muriel
SA HLM Vallogis	1 administrateur et représentant à l'assemblée générale	- CHERADAME Muriel
SA HLM Immobilière Val de Loire	1 administrateur et représentant à l'assemblée générale	- CHERADAME Muriel
SA HLM France Loire	1 administrateur et représentant à l'assemblée générale	- LINGUET Marie-Agnès
SA HLM le Nouveau Logis Centre Limousin	1 administrateur et représentant à l'assemblée générale	- LINGUET Marie-Agnès
Société d'économie mixte pour le développement orléanais (SEMDO)	3 représentants au conseil d'administration 1 représentant au sein des assemblées générales et extraordinaires	- LEMAIGNEN Charles-Eric - D'ILLIERS Fabienne - VALLIES Jean-Vincent - D'ILLIERS Fabienne
Groupement des autorités responsables de transport (GART)	1 représentant titulaire 1 représentant suppléant	- LEMAIGNEN Charles-Eric - LAGARDE François
Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (CASDIS)	1 titulaire(à présenter à l'AML)	- LHOMME Laurent
Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)	5 conseillers communautaires + 3 remplaçants éventuels(liste déposée par l'AML)	- LEMAIGNEN Charles-Eric - CARRE Olivier - GRIVOT Martine - VALLIES Jean-Vincent - LINGUET Marie-Agnès - MARTINET Jacques - BONNEAU Nicolas - FROMENTIN Christian



Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de la desserte aérienne de l'ouest du Loiret (SMAEDAOL)	2 délégués titulaires 2 suppléants	- MARTINET Jacques - LAGARDE François - ARCHENAUT Eric - MILLIAT Luc
Orléans Technopole développement	3 sièges au conseil d'administration	- CARRE Olivier - VALLIES Jean-Vincent - MARTINET Jacques

AD 08 - Assemblées délibérantes - Commission d'appel d'offres - Jury de maîtrise d'œuvre - Election des membres

Le conseil de communauté :

- a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent,

- a désigné membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

Titulaires :

Mme F. D'ILLIERS
Mme M. SAUVEGRAIN
M. J.P. BARNOUX
Mme A. CHARTON
M. C. FROMENTIN

Suppléants :

M. C. THOMAS
M. A. TOUCHARD
M. C. BOIS
M. J.P. GRAND
Mme C. MARTIN-CHABBERT

- a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres du jury permanent de concours,

- a désigné membres du jury permanent de concours :

Titulaires :

Mme F. D'ILLIERS
Mme M. SAUVEGRAIN
M. J.P. BARNOUX
Mme A. CHARTON
M. C. FROMENTIN

Suppléants :

M. C. THOMAS
M. A. TOUCHARD
M. C. BOIS
M. J.P. GRAND
Mme C. MARTIN-CHABBERT



AD 09 - Assemblées délibérantes - Commission de délégation de service public - Election des membres

Le conseil de communauté :

- a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission permanente de délégation de service public,

- a désigné membres de la commission permanente de délégation de service public :

Titulaires :

M. F. LAGARDE
M. C. THOMAS
M. M. MARTIN
Mme C. LEVELEUX-TEIXEIRA
M. N. BONNEAU

Suppléants :

M. J.P. BARNOUX
Mme F. D'ILLIERS
M. P. PINAULT
Mme C. MARTIN-CHABBERT
Mme P. LIPIRA

AD 10 - Assemblées délibérantes - Participation des habitants et des usagers à la vie des services publics - Commission consultative des services publics locaux - Modification de la composition - Désignation des représentants de la communauté d'agglomération

Le conseil de communauté :

- a décidé de fixer la composition de la commission consultative des services publics locaux comme suit :

- collège des représentants d'associations locales : 8 membres ;
- collège des représentants de la communauté d'agglomération : 8 membres, désignés en son sein par le conseil de communauté ;
- le directeur général des services de la collectivité ou son représentant, ès qualités, avec voix consultative ;

- a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la communauté d'agglomération ;

- a désigné, sur la base de ce principe, les membres suivants :

- collège des représentants d'associations locales :
 - un représentant de l'Union fédérale des consommateurs » (UFC-QUE CHOISIR) ;
 - un représentant de l'association pour l'Adaptation sociale des déficients moteurs (ASDM – La Couronnerie) ;
 - un représentant de la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) ;
 - un représentant de l'Union départementale des associations familiales (UDAF 45) ;
 - un représentant de l'association des Crématistes de l'Orléanais ;
 - un représentant de l'association Force ouvrière consommateurs (AFOC 45) ;
 - un représentant de l'association pour la protection du site de la rivière Loiret (APSL) ;
 - un représentant de l'association 1-Terre-Actions.



• collège des représentants de la communauté d'agglomération :

Mme LINGUET Marie-Agnès ;
Mme CANETTE Carole ;
Mme SAUVEGRAIN Muriel ;
M. THOMAS Christian ;
M. BAUDE Laurent ;
M. FROMENTIN Christian ;
Mme LUBET Marie-Philippe ;
M. LAGARDE François ;

- a décidé d'étendre le champ de compétence de la commission consultative des services publics locaux aux services publics gérés en régie directe ou par voie de marchés publics.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DE 01 - Développement économique - Action économique - Rapprochement des équipes économiques de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, du département du Loiret, de l'agence de développement économique du Loiret (ADEL), de la chambre de commerce et d'industrie du Loiret (CCIL) et de l'union des entreprises du Loiret (UDEL) - Constitution d'un groupement d'intérêt public (GIP) - Approbation de la convention constitutive

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public entre les différents partenaires économiques que sont le département du Loiret, l'agence de développement économique du Loiret, la chambre de commerce et d'industrie du Loiret, l'union des entreprises du Loiret et la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire,

- a autorisé le président à signer la convention constitutive du GIP ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire,

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants de la communauté d'agglomération appelés à siéger aux assemblées générales du groupement d'intérêt public,

- a désigné Monsieur Charles-Eric Lemaigen et Monsieur Olivier Carré en qualité de représentants permanents titulaires, ainsi que Monsieur Jacques Martinet et Monsieur Serge Grouard en qualité de suppléants respectifs.

MOBILITE

MOB 01 - Mobilité - Commune d'Orléans - Requalification de la liaison tram-train, du centre bus et de ses abords - Marché public de travaux n° 2013-033 passé avec la société Eurovia Centre Loire - Travaux modificatifs et supplémentaires - Prolongation des délais d'exécution et de la durée du marché - Passation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 au marché public n° 2013-033 passé avec la société Eurovia Centre Loire relatif à la requalification de la liaison tram-train et du centre bus, ayant pour objet des prestations complémentaires et modificatives, pour un montant de 42 998,55 € HT, représentant une augmentation du montant initial du marché de 7,81 % et a autorisé M. le Président à signer le dit avenant n° 1.



MOB 02 - Mobilité - Commune d'Orléans - Requalification de la liaison tram-train, du centre bus et de ses abords - Marché public de travaux n° 2013-034 passé avec la société ROC - Travaux modificatifs et supplémentaires - Prolongation des délais d'exécution et de la durée du marché - Passation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 au marché public n° 2013-034 passé avec la société ROC – Groupe Villemain relatif à la requalification de la liaison tram-train et du centre bus, ayant pour objet des prestations complémentaires et modificatives, pour un montant de 221 298,69 € HT, représentant une augmentation du montant initial du marché de 10,58 % et a autorisé M. le Président à signer le dit avenant n° 1.

MOB 03 - Mobilité - Commune d'Orléans - Requalification de la liaison tram-train, du centre bus et de ses abords - Marché public de travaux n° 2013-036 passé avec la société Gauthier - Travaux modificatifs et supplémentaires - Prolongation des délais d'exécution et de la durée du marché - Passation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 au marché public n° 2013-036 passé avec la société Gauthier SAS relatif à la requalification de la liaison tram-train et du centre bus, ayant pour objet des prestations complémentaires et modificatives, pour un montant de 23 883,48 € HT, représentant une augmentation du montant initial du marché de 24,88 % et a autorisé M. le Président à signer le dit avenant n° 1.

MOB 04 - Mobilité - Commune d'Orléans - Requalification de la liaison tram-train, du centre bus et de ses abords - Marché public de travaux n° 2013-037 passé avec la société JPE Polybat - Travaux modificatifs et supplémentaires - Prolongation des délais d'exécution et de la durée du marché - Passation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 au marché public n° 2013-037 passé avec la société JPE Polybat relatif à la requalification de la liaison tram-train et du centre bus, ayant pour objet des prestations complémentaires et modificatives, pour un montant de 4 701,60 € HT, représentant une augmentation du montant initial du marché de 7,89% et a autorisé M. le Président à signer le dit avenant n° 1.

MOB 05 - Mobilité - Commune d'Orléans - Requalification de la liaison tram-train, du centre bus et de ses abords - Marché public de travaux n° 2013-040 passé avec le groupement d'entreprises Eiffage Energie/ Eiffage Thermie - Travaux modificatifs et supplémentaires - Prolongation des délais d'exécution et de la durée du marché - Passation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 au marché public n° 2013-040 passé avec le groupement Eiffage Energie Centre Loire / Eiffage Thermie relatif à la requalification de la liaison tram-train et du centre bus, ayant pour objet des prestations complémentaires et modificatives, pour un montant de 82 819,91 € HT, représentant une augmentation du montant initial du marché de 17,84 % et a autorisé M. le Président à signer le dit avenant n° 1.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Formation des élus - Approbation d'une convention à passer avec l'association des maires du Loiret

Le conseil de communauté a approuvé la convention de formation à passer avec l'association des maires du Loiret (AML) ayant pour objet d'organiser un atelier de prise de parole en public pour les élus de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire et a autorisé le Président à signer la convention de formation.



RH 02 - Ressources humaines - Trésorier principal - Attribution d'une indemnité de conseil - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution au bénéfice de M. Georges DEMARTY, Trésorier principal, chargé des fonctions de receveur de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, de l'indemnité de conseil à compter de la date d'installation du conseil de communauté et a fixé le taux de cette indemnité à 100 % de l'indice brut 100.

Fait à Orléans, le 23 MAI 2014

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AgglO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.